

L'ECHO BOMBONNAIS



MAI 2021

NAISSANCE :

Léane, Michèle, Annie TRAVERS LACHAL, le 13 avril 2021.

MARIAGE :

M. PIERARD ROUZÉ Thierry et Mme SAUVAGE Christine, le 2 mars 2021.



AGENDA

**Elections départementales
et régionales
du 20 et 27 juin 2021**



**Une journée de ramassage
des encombrants est prévue
en septembre 2021.**

**Le jour exact vous sera communiqué
très bientôt.**



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE BOMBON

Directeur de la publication :

Joëlle SALAZAR

Responsable de la communication :

Nicolas DEIBER

Comité de rédaction :

MM. Tony BARJONNET, Jacques CHIRON,
Alain GAUTHIER, Jeremy LAPLANCHE, Michel
DE MONDENARD, Bernard VIDAL et Mme
Céline BERLINGER

Maquette : Conchita PAREDES

Impression : PRIMAFOLIO Imprimerie

Le mot de Madame la Maire..... 3

Vie communale 4

Point sur les finances..... 4

Elections locales :

Un double rendez-vous électoral 6

Des nouvelles de l'ADAPEI..... 9

Fief des époisses : Arrêt des activités de
Châteauform 9

Le frelon asiatique, un fléau contre lequel il
faut lutter ! 10

Les projets communaux 12

Un point sur nos commerces

Boulangerie..... 12

Avancement sur les travaux
d'enfouissement..... 13

Travaux en cours/aménagement 13

Projets en devenir 14

Vie associative 17

Association PEP'S 17

AMAP Les Paniers de l'Ancoeur 17

Foyer Rural 18

A.S.BOMBON FOOTBALL..... 18

CCBRC..... 19

Vie locale 20

Pratique : Recette pour faire une lessive
naturelle 20

Activité ludique : #TrouveMonGalet 20

Avis aux promeneurs 21

Le picardy 21

Histoire 22

Le combat de Mormant et les soldats de
Bombon morts entre 1807 & 1814..... 22

Le Premier mai : Muguet et fête du travail :
un lien existe-t-il ? 25

Infos pratique 27

Annuaire des entreprises, artisans et
commerçants 27

Numéros et contacts utiles 28

Chères Bombonnaises, chers Bombonnais,

Le temps passe et la situation sanitaire n'évolue que bien modérément et bien lentement. Et cette situation dans laquelle nous nous trouvons ne suscite guère de pensées optimistes... et pourtant... Il fait un temps splendide du moins lorsque j'écris ce petit mot et les projets de la mairie sont bien réels et avancent eux plus vite que la covid ne recule !

Pourtant, il reste que nous ne pouvons nous rencontrer, vous ne le pouvez pas en famille, entre amis et les réunions publiques nous sont interdites. J'aimerais vous écrire ce que je ne peux vous dire, c'est ce sentiment de frustration qui m'anime.

Il y a quelques jours je me suis trouvée près de l'église et il y avait là sur le terrain de pétanque plusieurs jeunes garçons qui jouaient au foot, frappant vigoureusement le ballon contre le mur de l'église. Ils avaient aussi retiré le pare-boules pour faire leur but de foot. Rien de bien méchant mais, vous le saisissez aussi, il s'agissait là d'une utilisation inappropriée de l'espace de pétanque...

Je suis allée leur parler et j'ai mesuré leur impatience à ce que quelque chose soit fait pour eux, les jeunes. Comme j'ai regretté, à ce moment précis, l'impossibilité qu'il y avait à mettre sur pied le fameux conseil des jeunes, à quel point il aurait été bien de connaître leurs besoins, leurs envies.

Alors je leur ai expliqué que nous travaillions pour eux, sur un projet de city stade, de mise en place de dix agrès fitness auxquels s'ajoute

la réfection totale d'un terrain de tennis. Etait-ce suffisant de leur présenter ainsi le projet ? Sans doute pas mais que faire de plus ?

L'écrit est actuellement notre seul vrai moyen de communiquer avec vous chers Bombonnaises et Bombonnais : vous allez prendre connaissance de nos actions en cours dans ce deuxième numéro de l'écho 2021, vous verrez que chacun s'affaire et travaille à sa tâche de façon responsable et efficace.

Vous noterez aussi des choses moins agréables, je veux parler des travaux que nous devons absolument réaliser concernant la station d'épuration et la réfection de notre réseau d'eau. Notre station n'est plus aux normes, la police de l'eau suit cette question de très près, nous perdons plus d'un tiers de notre eau dans un réseau vétuste. Or la compétence eau et assainissement est une compétence intercommunale, c'est donc la CCBRC qui prend en charge tous les travaux à effectuer. Cependant, cela a un coût et ce coût est élevé. Vous deviez en être avertis, nous aurions préféré le faire en vous réunissant pour vous l'expliquer.

Malgré cette nouvelle peu réjouissante, je vous souhaite à tous une bonne lecture de cet écho bombonnais et le plus beau des printemps.

...Et n'oubliez pas de prendre soin de vous et des autres en respectant les gestes barrière.

Le 24 avril 2021

Joëlle Salazar



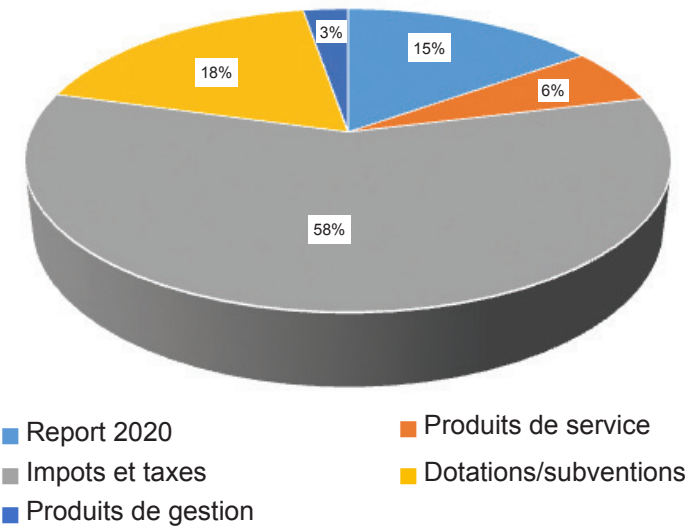
POINT SUR LES FINANCES

Voici un état récapitulatif du budget primitif (c'est à dire non finalisé) pour l'année 2021.

Pour rappel, il y a un budget dédié au fonctionnement de la commune et un budget spécifique pour les investissements.
Aussi ce sont ces 2 budgets que vous retrouverez dans la synthèse suivante.

Budget de fonctionnement 2021

Recettes de fonctionnement (968K€)



Report 2020 : 147 K€

Report de la section de fonctionnement

Produits de service : 58 K€

Antennes téléphonie Bouygues; Orange et Free
Remboursement prestations SIRP (regroupement pédagogique) secrétariat et service technique

Impots et taxes : 563 K€

Taxe foncière d'habitation

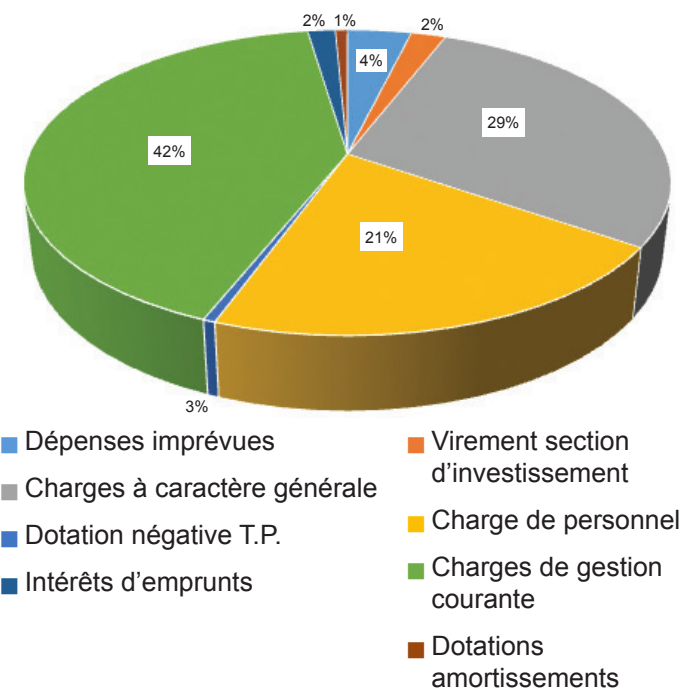
Dotations et subventions : 174 K€

Dotations diverses : national et rural
FCTVA 2018 et 2019
Exonération taxe foncière et habitation
Redevance des mines
Rattachement CCBRC (communauté de communes)

Produits de gestion : 26 K€

Revenus des immeubles (loyers communaux)

Dépenses de fonctionnement (968 K€)



Dépenses imprévues : 37K€

Charges à caractère générale : 278K€

Energies, entretien du matériel communal, matériel informatique
Dépenses voirie et bâtiments communaux
Bureaux de contrôle, visite périodique

Virement section d'investissement : 20K€

Charge de personnel : 203K€

Personnel communal titulaires et stagiaires

Dotation négative T.P. : 5K€

Trop perçu de la CCBRC (communauté de commune) pour la taxe professionnelle

Charges de gestion courante : 402K€

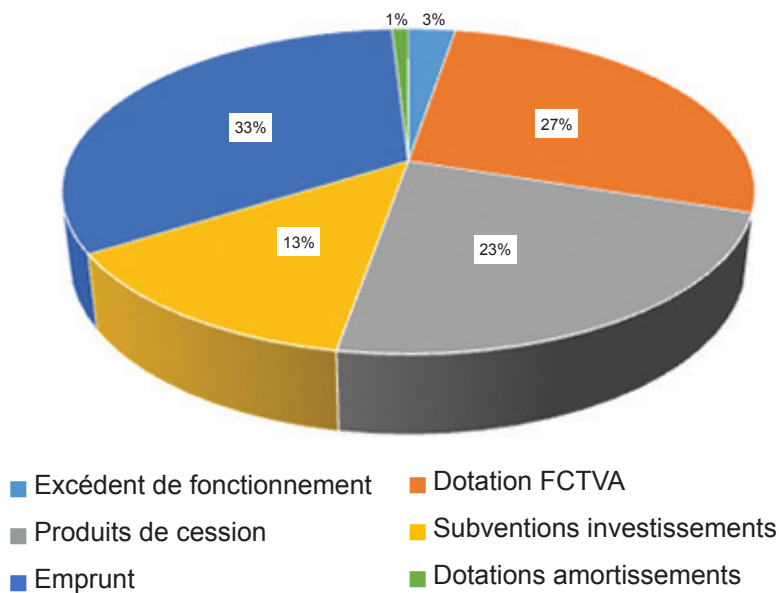
Regroupement pédagogique 286 000 €
Collège de Mormant 1 800 €
SMIVOM (piscine de Grandpuits) 46 000 €
Foyer résidence de Mormant : 5 300 €
CCAS (commission communal d'action sociale)
Subventions aux associations communales
Indemnités élus

Intérêts d'emprunts : 16K€

Dotations amortissements : 7K€

K€ : unité comptable représentant 1 000 euros.

Recettes d'investissement (762 K€)



Excédent de fonctionnement : 20K€

Dotation FCTVA : 209K€

Récupération de TVA sur les travaux enfouissements 2018 / 2019/2020

Excédent de fonctionnement

TA (taxe d'aménagement) liée à l'urbanisme

Produits de cession : 173K€

Vente des terrains rue de St Méry

Subventions investissements : 102K€

Subventions du département et du SDESM

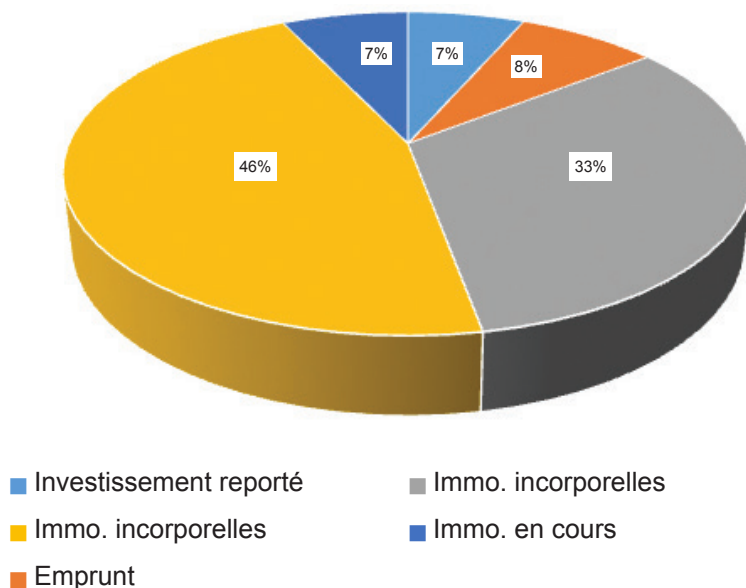
(syndicat des énergies de Seine et Marne)

Emprunt : 250K€

Emprunt 2021

Dotations amortissements : 8K€

Dépenses d'investissements (762 K€)



Investissement reporté : 50 K€

Emprunts : 60 K€

Immo. Corporelles : 249 K€

Enfouissement, SDESM (syndicat des énergies de Seine et Marne) basse tension et communication électronique

Immo. incorporelles : 349 K€

Achats terrains rue de Forest et rue du Charnois

Sécurisation des entrées de village

Enfouissement SDESM (syndicat des énergies de Seine et Marne)

Aménagement du terrain multi-sports

Achat outillage service technique

Immo. en cours : 54 K€

Achèvement des travaux dans le fournil de la boulangerie

Première phase d'aménagement du terrain rue de Forest pour le futur local technique

ELECTIONS LOCALES : UN DOUBLE RENDEZ-VOUS ÉLECTORAL

L'épidémie de Covid-19 et son lot quotidien de nouvelles pessimistes ou encourageantes les ont reléguées au second plan : des élections locales doivent se tenir en France à la fin du printemps, les **20 et 27 juin 2021**, si aucun nouveau report n'est encore décidé par le gouvernement d'ici là.

Le mandat des **conseillers régionaux et départementaux** élus cette année aurait normalement dû courir jusqu'en mars 2027. Mais, afin de ne pas perturber la campagne présidentielle qui aura lieu cette année-là, la prochaine échéance a été fixée en mars 2028. Les élus régionaux et départementaux seront donc désignés pour sept ans, au lieu de six.

Après les municipales l'an dernier, le double scrutin des **élections départementales et régionales** devrait être le dernier avant la fin du quinquennat d'Emmanuel Macron. Ce qui donnera à ce renouvellement des airs de répétition générale avant l'élection présidentielle de 2022.

Voici tout ce qu'il faut savoir sur ce rendez-vous électoral.

Elections départementales

Depuis la loi du 17 mai 2013, les conseillers généraux deviennent les conseillers départementaux. En effet, les premières élections départementales, organisées en mars 2015, ont remplacé les élections cantonales qui élaient les conseillers généraux.

Le conseil départemental est renouvelé en son intégralité lors des élections départementales (le conseil général était renouvelé par moitié tous les trois ans). Les conseillers sont rééligibles.

Les conseillers départementaux, normalement élus pour six ans, (7 cette année) forment le conseil départemental (nouveau nom du conseil général), on en compte 92 en France métropolitaine. Les élections départementales sont organisées sur tout le territoire à l'exception de Paris, de la métropole de Lyon (deux collectivités élues lors des élections municipales) et de la Corse.

En outre-mer, il n'y aura pas d'élections départementales en Martinique et en Guyane, mais elles seront bien organisées en Guadeloupe et à La Réunion, ainsi qu'à Mayotte, où le conseil départemental détient aussi les compétences d'un conseil régional.

Le conseil départemental "règle par ses délibérations les affaires du département".

Action sociale, collèges, voirie départementale, action culturelle et sportive... Les compétences des départements ont été modifiées et précisées par la loi NOTRe, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015.

* Quelles sont les circonscriptions électorales ?

Les élections départementales sont organisées dans le cadre du canton. Un canton est une division du département.

La carte des cantons a été redessinée au début de l'année 2014 pour l'adapter aux réalités socio-démographiques à partir de chiffres publiés par l'Insee.

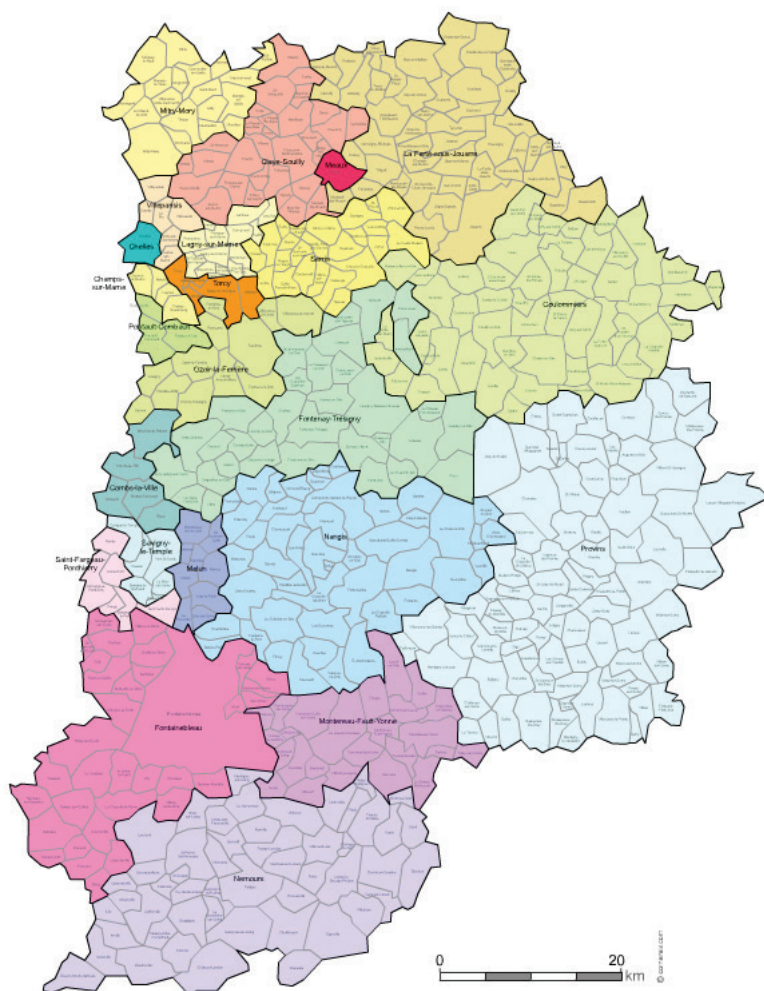
Le nombre de cantons dans chaque département comptant plus de **500 000 habitants** ne peut être inférieur à **dix-sept**.

La Seine-et-Marne comptait 1 412 516 habitants selon le dernier recensement de 2018. Elle totalise 23 cantons.

Bombon appartient au canton de Nangis (au centre de la carte en bleu soutenu)

* Qui peut voter ?

Pour voter aux élections départementales, il faut être de nationalité française, être âgé de 18 ans révolus, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur une liste électorale.



<https://france.comersis.com/carte-cantons-communes.php?dpt=77>

* Qui peut être élu ?

Pour être éligible, plusieurs conditions doivent être remplies :

- il faut être électeur, c'est-à-dire inscrit sur une liste électorale ;
- être de nationalité française ;
- être domicilié dans le département ou y être inscrit au rôle d'une des contributions directes ;
- avoir 18 ans révolu au moment des élections.

* Quel est le mode de scrutin ?

Un scrutin binominal majoritaire dans le cadre du canton.

Les conseillers départementaux sont élus au scrutin binominal à deux tours dans le cadre des cantons du département. Chaque binôme de candidats et de leurs remplaçants est obligatoirement composé d'une femme et d'un homme. Chaque canton élit donc deux conseillers départementaux. Les binômes de candidats doivent déposer une déclaration conjointe de candidature avant chaque tour de scrutin.

Pour être élu au premier tour, un binôme doit recueillir à la fois la majorité absolue et le quart des électeurs inscrits. Si aucun des binômes ne l'emporte au premier tour, un second tour est organisé.

Au second tour, sont autorisés à se présenter les binômes ayant obtenu au moins 12,5% des voix des électeurs inscrits. Cependant, comme cette seconde condition est sévère, notamment en raison de l'abstention souvent élevée, le code électoral autorise le binôme qui a recueilli le plus de suffrages, après le binôme remplissant les conditions, à se maintenir, ou les deux si aucun ne remplit les conditions, comme cela était déjà le cas précédemment avec le scrutin uninominal. Au second tour, la majorité relative (le plus grand nombre de voix) suffit pour être élu.

Elections régionales

Les élections régionales sont aussi organisées normalement tous les six ans (7 cette année), pour renouveler la composition des conseils régionaux. On compte en France métropolitaine 13 conseils régionaux (dont l'assemblée de la collectivité unique de Corse). En effet, depuis 2018, la Corse a désormais le statut de collectivité territoriale unique tout comme la Martinique et la Guyane pour lesquelles des élections territoriales sont organisées. À Mayotte, c'est le conseil départemental qui gère la collectivité territoriale unique. La Guadeloupe et la Réunion ont pour leur part conservé leurs conseils régionaux et départementaux, tandis que la Martinique, la Guyane et Mayotte sont des collectivités uniques.

En Corse donc et dans deux autres régions d'outre-mer (Martinique et Guyane), les électeurs désigneront les membres des assemblées de ces collectivités uniques, qui sont dotées des compétences d'un conseil régional et d'un conseil départemental.

En dépit du redécoupage administratif de 2015, le nombre de conseillers régionaux reste inchangé. Dans les nouvelles régions fusionnées, leur nombre est égal à la somme des effectifs des précédents conseils régionaux. Les élections régionales vont permettre aux citoyens de désigner les 1758 conseillers régionaux que compte le pays, et d'élire les présidents de chaque grande région.

Les Régions interviennent en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, de formation professionnelle, mais aussi de transports non-urbains (réseau TER notamment). Les régions sont également les collectivités chargées de la gestion des lycées.

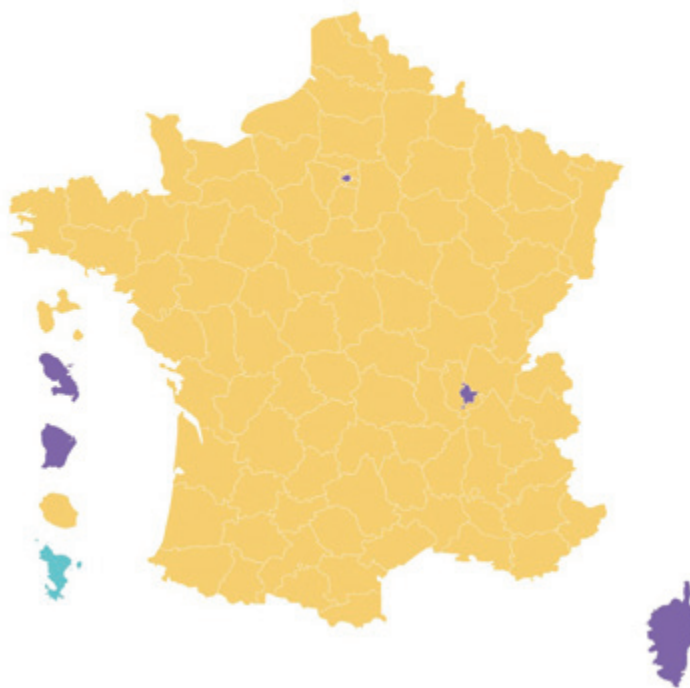
** Quel est le mode du scrutin ?

Les conseils régionaux sont renouvelés intégralement. Le mode de scrutin est un scrutin de liste à deux tours avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne avec prime majoritaire.

Les listes de candidats sont régionales et elles sont constituées d'autant de sections qu'il y a de départements dans la région. Le nombre de sièges par région et par section départementale a été fixé par la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions. Le nombre d'élus au **Conseil régional d'Île-de-France** est déterminé en fonction du nombre d'habitants : 209 conseillers régionaux sont élus au suffrage universel direct.

Elections régionales et départementales : qui est concerné par quel(s) scrutin(s) ?

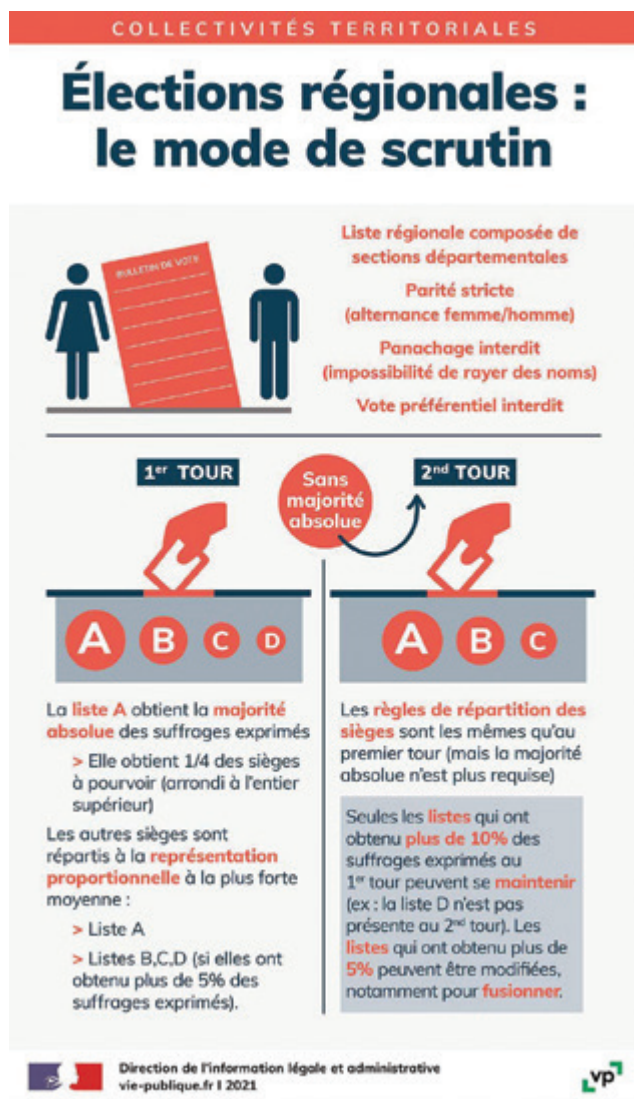
■ Elections régionales et élections départementales ■ Elections régionales uniquement
■ Elections départementales uniquement



https://www.francetvinfo.fr/elections/departementales/l-article-a-lire-pour-tout-savoir-sur-les-elections-regionales-et-departementales-2021_4326103.html

La déclaration de candidature se fait par liste. La liste déposée présente les candidats par section départementale. Au sein de chaque section départementale, les candidats de chaque sexe apparaissent alternativement. La parité s'apprécie au sein de chaque section départementale et pas seulement au sein de la liste entière.

Le schéma ci-dessous sera plus clair qu'un long discours.



<https://www.vie-publique.fr/infographie/278811-infographie-le-mode-de-scrutin-des-elections-regionales>

Pour ces élections, le plus strict respect des règles sanitaires sera notre priorité.

En conclusion, notre vie publique est très liée à ce type d'élections. La proximité d'un conseiller départemental, d'un conseiller régional voire d'un député ou d'un vice-président de région est une opportunité que chaque citoyen peut saisir. La démocratie dont nous pouvons, nous en France, être fiers n'est jamais acquise de façon éternelle : on le sait, il suffit de regarder les pays autour de nous, pas si loin de nous, où cette démocratie s'effrite. Et cette démocratie c'est par la participation aux votes que nous la préservons !

Ces 20 et 27 juin, pensez-y :

VOTEZ !!!

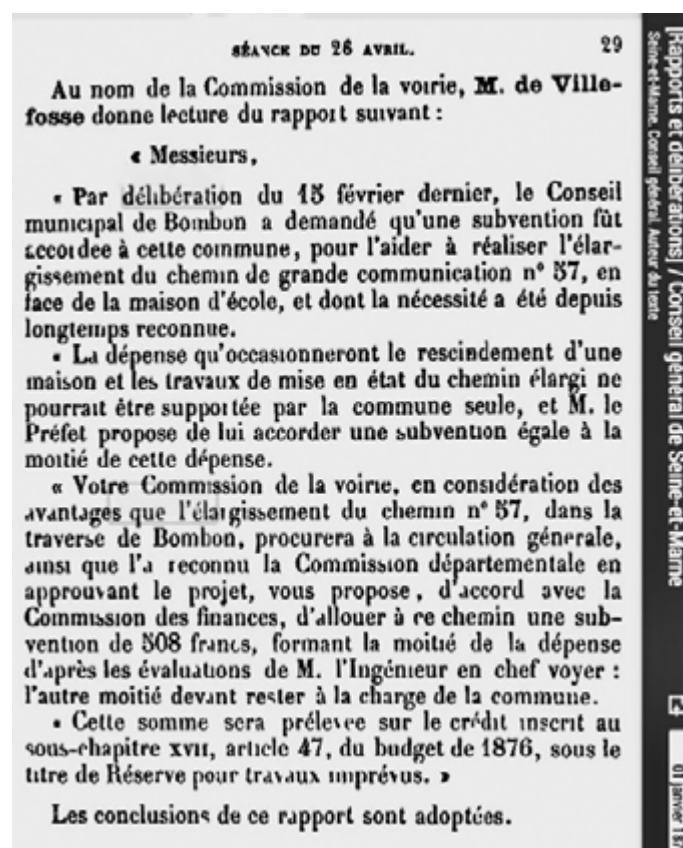
Les élections départementales et le conseil du département dans l'histoire de Bombon

Deux bombonnais ont joué un rôle au Conseil départemental de Seine et Marne au milieu du XIX^e siècle. L'un, **Antoine Robert LOISON**, homme de Lettres participa au jury d'expropriation pour cause d'utilité publique à partir de 1869. L'autre, **Roger de Chabenat de Bonneuil** propriétaire à Montjay fut élu en avril 1872 parmi les 30 membres de Conseil départemental. Dans cette période plusieurs décisions concernant Bombon furent votées :

des subventions concernant d'une part l'école de filles, d'autre part la réfection de l'église ; des travaux à hauteur de l'école pour élargir le chemin de grande circulation n°57 traversant Bombon ; des indemnités attribuées aux pompiers de Bombon pour "pertes d'effets", des encouragements financiers aux gardes champêtres,...

Pour en savoir plus sur ces aspects de l'histoire de Bombon, il conviendra de consulter le site internet de la commune par le lien :

<https://mairie-bombon.com/histoire-elections-bombon/>



Extrait du document sur l'élargissement de la voie près de l'école de Bombon décidé au Conseil départemental de Seine-et Marne lors de la séance du 26 avril 1875.

DES NOUVELLES DE L'ADAPEI

Malheureusement nous n'avons pas eu le plaisir de recevoir les résidents de l'association sur notre commune. La covid les a confinés...

Seul l'abri à poubelles sur le parking de la mairie a été rénové : ils ont travaillé les planches, les ont poncées, lasurées, sur le lieu de leur résidence à Melun et Alain, leur éducateur, est venu poser cette protection devant l'abri.

Ils seront, dans le même ordre d'idée et de fonctionnement, mis à la tâche pour réaliser un panneau d'affichage près de l'étang de la Marnière sur lequel seront portées les informations concernant le « gardon de Bombon ». Ce panneau servira également à préciser, une nouvelle fois encore, que la baignade est interdite.

De la même façon qu'ils ont fabriqué le personnage planté devant l'église, ils se proposent de faire un « bonhomme pêcheur » qu'ils installeront près de la mare.

Encore merci à eux et même si nous les savons loin de nous, nous ne les oublions pas et avons hâte de les revoir bientôt !



FIEF DES ÉPOISSES : ARRÊT DES ACTIVITÉS DE CHÂTEAUFORM

Vous le savez peut être déjà, nous avons appris que Châteauform, société qui exploitait le fief des époisses, en proposant des séminaires d'entreprises a cessé ses activités au Fief des Epoisses.



Nous attendons d'avoir plus d'information sur le(s) repreneur(s) de ce site et vous tiendrons informés dès que la situation aura évolué.

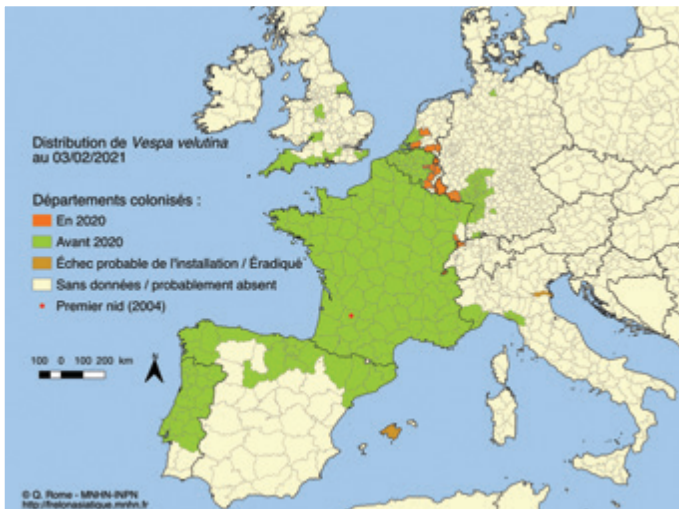
LE FRELON ASIATIQUE, UN FLEAU CONTRE LEQUEL IL FAUT LUTTER !



Originaire d'Asie, le frelon asiatique de son petit nom scientifique *Vespa velutina nigrithorax* a été introduit accidentellement en France au début des années 2000. Il a été identifié pour la première fois dans le Lot-et-Garonne en 2004.

Cette espèce s'est répandue très rapidement, en une dizaine d'années, elle a colonisé la quasi-totalité du territoire en France métropolitaine et en 15 ans a été identifiée dans 9 autres pays européens.

Depuis 2016, le frelon asiatique figure sur la liste européenne des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne. En France, la loi Biodiversité de 2016 vient préciser les mesures à mettre en œuvre mais malheureusement à ce jour, elles n'ont pas apporté de solution pour limiter son impact sur les abeilles, la biodiversité et l'apiculture.



Comment différencier le frelon asiatique du frelon européen ?

On peut facilement le distinguer de son cousin européen *Vespa crabro* par sa taille et sa couleur :

- L'adulte, plus petit, mesure environ 3 cm de long (4 cm pour le frelon européen).
- Son thorax est brun foncé (brun/rougeâtre pour le frelon européen)
- Son abdomen noir présente des segments bordés d'une seule fine bande jaune orangé caractéristique (il est principalement jaune pour le frelon européen).
- Ses pattes sont jaunes aux extrémités (orangées sur toute la longueur pour le frelon européen).



Prédateur pour les abeilles, mais également pour la pollinisation

Le frelon asiatique chasse les abeilles pour nourrir ses larves et satisfaire les besoins en protéines nécessaires à la croissance de sa colonie. **Les dégâts sur les ruches s'effectuent par le prélèvement direct d'abeilles, mais aussi et surtout, par le stress et l'affaiblissement progressif que leur présence continue induit sur les abeilles.**

Paralysées, ces dernières ne vont plus prélever le nectar, le pollen et l'eau indispensables à leur survie et à leur bonne santé.

Pour l'apiculture, les dégâts sont considérables. Ce sont évidemment des pertes de colonies, soit directement pendant la prédation, soit de manière plus fréquente pendant l'hivernage, car les ruches sont trop affaiblies en fin de saison.

En 2020, année de pression record du frelon asiatique, de nombreux apiculteurs, notamment amateurs, ont préféré abandonner l'apiculture. Certaines années, la présence du frelon asiatique est telle que des zones entières ne peuvent plus accueillir de ruches. Ce sont aussi des coûts supplémentaires pour l'apiculteur qui doit protéger et accompagner ses colonies face à ce prédateur.



L'abeille en ruche n'est pas sa seule source de protéines. Il se nourrit également d'abeilles sauvages, de guêpes ainsi **que d'autres pollinisateurs** tels que les syrphes et les diptères.

En zones agricoles et naturelles, les captures d'insectes se répartissent globalement ainsi :

1/3 d'abeilles et 2/3 d'autres insectes.

En zone urbaine, ce ratio s'inverse.

Son impact sur les autres pollinisateurs est peut-être moins visible que sur les abeilles en ruche, mais il est probablement encore plus important. Récemment, une équipe de chercheurs (Université de Turin, Rapport Layman, Life Stop Vespa 2019) a confirmé ces effets sur les insectes pollinisateurs.

Les impacts sur l'agriculture et le service de pollinisation

L'arboriculture ou la viticulture peuvent également être touchées par le frelon asiatique, car pour leur propre alimentation, les frelons adultes se nourrissent de glucides qu'ils peuvent trouver sur les fruits.

Ce sont également les impacts sur la pollinisation qui doivent inquiéter. Récemment, une équipe universitaire a tenté de chiffrer l'impact économique de cette espèce exotique sur la pollinisation.

Partant du fait que le service annuel de pollinisation rendu par les insectes à l'agriculture est estimé en France à 2 milliards d'euros par an, ils ont évalué qu'une baisse de 5% du service de pollinisation induite par le frelon présent sur la moitié du territoire aurait un coût de 50 millions d'euros.

Aujourd'hui au regard de sa présence sur la quasi-totalité de la métropole, le coût du frelon pour la pollinisation avoisinerait plutôt les 80 millions d'euros par an.

Les boulangeries-pâtisseries se plaignent dans certaines régions de sa présence sur les étals. C'est aussi une problématique pour la SNCF et le Réseau Transport d'Electricité du fait de la présence gênante de nids.

Un risque pour la population

Lorsqu'il chasse ou butine, le frelon ignore l'être humain. En revanche, à proximité des nids, il peut se montrer extrêmement agressif. Les colonies comptent souvent de très nombreux individus et les attaques peuvent être massives. Si la majorité des nids sont haut perchés dans les arbres, il n'est pas rare d'en recenser dans une haie, sous le toit d'une sous-pente, dans une embrasure de porte ou collés à un compteur d'eau. Quelques piqûres suffisent à provoquer une hospitalisation et comme la presse régionale le rapporte régulièrement, on déplore malheureusement plusieurs décès du fait de frelon asiatique.

Avant toute taille de végétaux ou travaux de toiture, il est ainsi recommandé aux administrés, aux professionnels en charge de l'entretien des espaces verts (jardiniers municipaux, élagueurs, paysagistes...) d'inspecter l'environnement pour repérer les mouvements d'insectes.

Les zones urbaines sont un environnement propice au développement du frelon asiatique, avec des températures plus douces, la proximité de points d'eau et de nombreux lieux favorables à l'installation de ses nids primaires.

Des travaux universitaires (Barbet-Massin et al., 2020) ont tenté de chiffrer les coûts du développement du frelon en les comparant aux coûts de la lutte. Pour l'apiculture, les chercheurs estimaient les impacts annuels à 3 millions d'euros à une époque où le frelon n'avait colonisé que la moitié de la métropole. Aujourd'hui, ces impacts seraient plutôt de 5,4 millions d'euros.

Pour la pollinisation, l'impact serait de 80 millions d'euros par an. Tandis que les coûts de la lutte actuelle, fondée principalement sur la seule destruction des nids, pourraient atteindre près de 12 millions d'euros chaque année.

Les chercheurs concluent que bien que peu affinées, ces évaluations montrent que **les coûts de la prolifération dépassent largement les coûts de la lutte** et que cette dernière devrait être intensifiée.

Mode d'emploi pour construire un piège de printemps

Matériel nécessaire

- 2 bouteilles en plastique rigide de 1,5 litre
- 1 cutter ou des ciseaux
- Fil de fer de 40 cm environ
- Fer à souder ou pointe (100-110) chauffée sur le gaz

- 1 Prenez 2 bouteilles de 1,5 L
- 2 Coupez la partie supérieure de la première bouteille pour former un entonnoir.
- 3 Emboîtez l'entonnoir dans la bouteille. Y mettre un bouchon percé à 9-10 mm de diamètre le rendra encore plus sélectif.
- 4 Prenez la deuxième bouteille et découpez-la à chaque extrémité afin que cette partie serve de toit à votre piège.
- 5 Faites une ouverture du diamètre de votre bouteille.
- 6 Placez le toit au-dessus de l'entonnoir afin d'éviter que votre piège devienne un « pluviomètre »
- 7 Réalisez, à l'aide d'un fer à souder ou d'une pointe chaude, des orifices de 5 à 5,5 mm entre la chambre de piégeage et l'entonnoir, de manière à laisser s'échapper les petits insectes non ciblés.
- 8 Afin d'éviter la noyade de ces insectes, il est conseillé de placer, avant la pose de l'entonnoir, des galets ou des gravillons dans le fond du piège. Percez ensuite l'assemblage de deux petits trous l'un en face de l'autre. Un fil de fer de 40 cm environ servira d'anse.
- 9 Placez l'appât (ex : 2/3 bière alcoolisée + 1/3 sirop de fructose) dans le piège en dessous du niveau des galets ou gravillons.

Source : Union Nationale de l'Apiculture Française

UN POINT SUR NOS COMMERCES

Boulangerie



Vous avez peut-être pu les apercevoir à l'occasion d'un passage devant la boulangerie. Nos futurs boulangers commencent à investir leurs futurs locaux. En effet, le bail a été signé devant le notaire début avril. Une grande réorganisation du fournil est à l'ordre du jour avec en premier lieu le remplacement du four à fuel par un four électrique. Le démontage du four actuel a donné du fil à retordre à l'équipe municipale, David, Frédéric et un ferrailleur. Il a finalement fallu le faire découper au chalumeau pour en venir à



bout, mais c'est chose faite et d'autres travaux se profilent déjà. L'installation d'un nouveau compteur électrique pour alimenter le four va



nécessiter quelques tranchées dans la rue Grande mi mai. Une fois que tout sera en ordre de marche, nous laisserons le soin aux nouveaux boulangers de nous communiquer la date d'ouverture de la boulangerie (courant juin nous l'espérons).



Un petit message de nos futurs boulangers :

Nous sommes du métier depuis de nombreuses années, 10 ans pour Philippe, Artisan Pâtissier et 23 ans pour ma part, Sébastien, Artisan Boulanger. Nous mesurons l'ampleur de l'attente des habitants de Bombon. Tout a été mis en œuvre pour une ouverture dans les meilleurs délais, retardée en grande partie par les conséquences de la crise sanitaire, qui a généré plusieurs obstacles pour un démarrage rapide. Quelques travaux sont en cours ou prêts à s'achever;

Je souhaite proposer différents types de pain pour la satisfaction de tous comme, des pains issus de farine Bio, pains spéciaux : aux céréales, épeautre, au levain. Ils seront faits de matières premières de proximité et en association avec des acteurs locaux. Ce sera le cas, avec les farines du Moulin FOUCHE situé à la Ferté Alais.

Philippe, quant à lui, se chargera des douceurs et autres pâtisseries qui enchanteront vos papilles : des mousses, une viennoiserie quotidienne et faite maison, des tartes, gâteaux de voyages, pièces montées et confectons personnalisés.

Nous remercions la Mairie qui est à l'initiative de cette réouverture et qui nous donne l'opportunité de créer notre entreprise.

Bien évidemment, nos remerciements aux Bombonnais pour leur patience et que nous espérons rencontrer, lors d'une inauguration que nous espérons sur la fin mai ou début juin au plus tard.

Sébastien SCHAAL et Philippe MENARD

TRAVAUX

Avancement sur les travaux d'enfouissement

La rue Grande se refait une beauté grâce au nouvel éclairage public qui a été mis en fonctionnement en début d'année.

Petit à petit, les câbles aériens disparaissent et la société Sobeca alimente une à une chaque maison en électricité et en courant faible par le réseau souterrain. Ce travail minutieux et méthodique va prendre fin prochainement. Le dernier épisode consistera à déposer les poteaux en bois et en béton devenus inutiles et à faire les dernières reprises d'enrobés sur les trottoirs.

Nous retrouverons alors un usage normale de la Rue Grande début mai pour le plus grand plaisir de tous. Le coût pour cette année 2021 s'élève à 232.731 €.

Des subventions doivent nous parvenir venant du SDESM.



Travaux en cours/aménagement



Le pilier situé à la base de l'escalier menant à l'église menaçait de tomber. Il a été de nouveau scellé.

Il est préférable de ne pas choisir cette descente jusqu'à ce pilier butoir comme toboggan... Tout a un coût et cette réparation également, 322 € !



Encore une forme d'incivisme qui nous coûte cher : ce dépôt dit « sauvage » parce qu'il s'est fait de manière clandestine et hors déchetterie vient d'être enlevé par le SMETOM. La commune a dû payer plus de 307,20 €.

Une plainte a été déposée en mairie.



Les feux étant interdits, il n'était pas envisageable que nous fassions brûler les sapins. Certes l'aspect festif et convivial de ce grand moment a disparu... Gracieusement, le SMETOM est venu avec une broyeuse et les sapins ont été réduits de cette façon.

PROJETS EN DEVENIR

Sécurisation des entrées du village et de la rue grande

Depuis le spectaculaire accident survenu en septembre, l'an passé, rue de Saint Méry, nous nous sommes attelés à la lourde tâche de repenser la sécurisation de notre village, sur toute sa traversée, par des aménagements multiples : écluse, coussins, stationnements protégés par des îlots, merlon paysager pour dévier la circulation rue du parc et rue de la bonde... Bref, une série d'aménagements que nous avons confiée à la société Eiffage.

MAIS ...

Tous travaux quand ils doivent être entrepris sur une départementale et c'est le cas à Bombon puisque la D57 traverse notre village, ne peuvent être réalisés sans l'accord de la Direction des routes.

En effet, la direction des routes (DR) du Département assure le pilotage de l'exploitation, de la gestion, de l'entretien et du développement du réseau routier départemental.

Le Département de Seine-et-Marne compte 5 agences routières départementales (ARD) implantées sur son territoire, attachées à la DR. Celle qui nous concerne est celle de Melun, localisée à Vert-Saint-Denis. Sa mission est entre autres de développer et sécuriser le réseau sur son secteur, d'assurer une relation directe de proximité avec les usagers, les riverains et les élus locaux, de relayer les informations locales et proposer des réponses.

Notre mission était donc double : d'une part présenter un projet d'aménagement qui recueillerait un avis positif de la part de la DR et d'autre part obtenir des financements.

Après montage du dossier qui devait être réalisé avant le 15 janvier, la Région nous a octroyé mi avril une subvention de 30% pour les aménagements présentés. Le lundi 19 avril s'est déroulée une réunion avec deux responsables de l'agence routière de Vert Saint-Denis, du Chargé du suivi des politiques contractuelles et de l'ingénierie territoriale à la Direction des Routes ainsi que de notre maître d'œuvre de la société Eiffage. Il s'agissait de mettre en cohérence nos projets d'aménagements et les résultats de l'étude faites par le département à qui nous les avons présentés.

Actuellement nous attendons le retour d'Eiffage qui doit refaire devis et plans pour que cette cohérence soit appliquée.

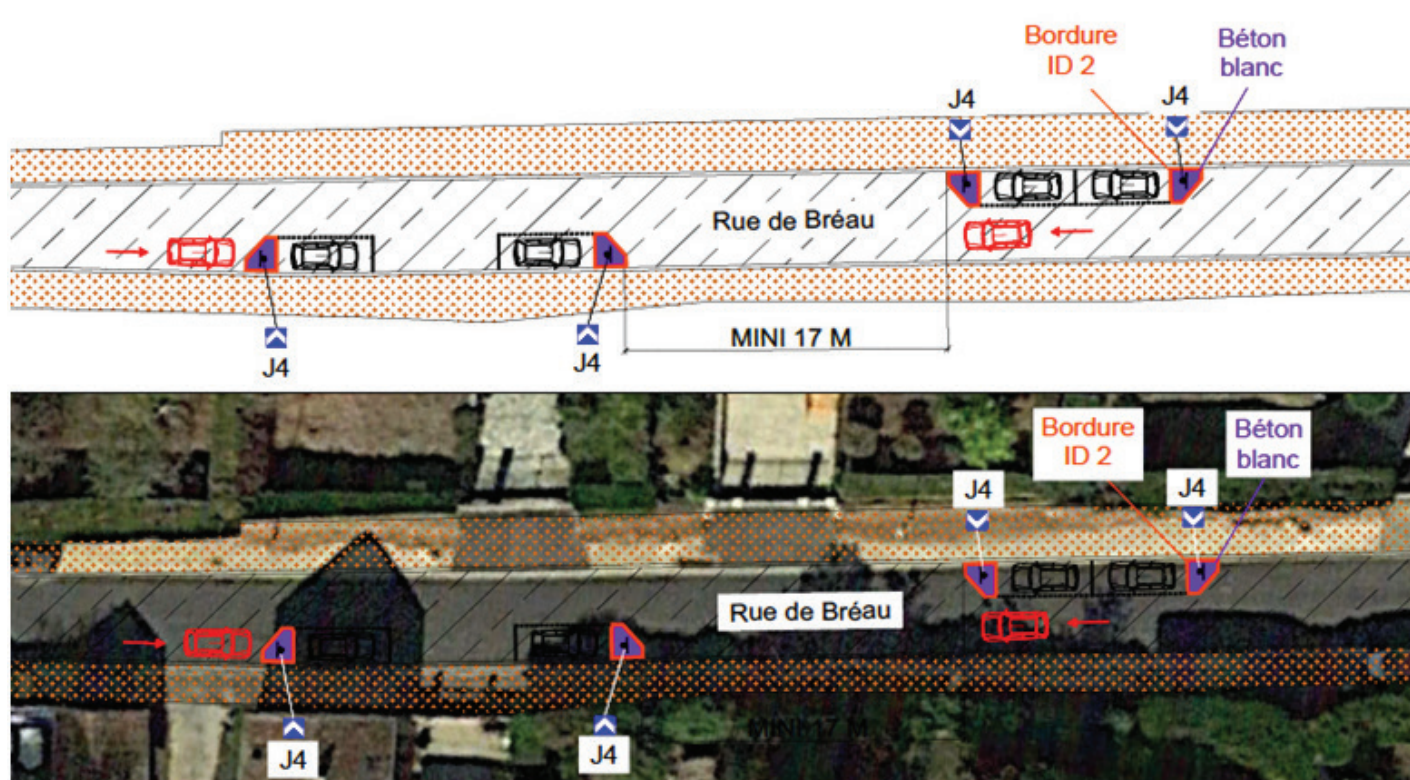
Dès que l'accord aura été planifié, nous proposerons un nouveau dossier à la Région pour que leurs services connaissent précisément le coût de nos aménagements à partir des nouveaux devis, mais le montant de la subvention ne sera évidemment pas remis en cause.

A partir de ce moment les travaux pourront commencer... Ce qui ne saurait tarder.

Certainement cet article vous est apparu un peu long mais il vous permet ainsi de bien mesurer les passages obligés que la mairie doit emprunter pour mener à bien un projet et finir par le mettre en action.

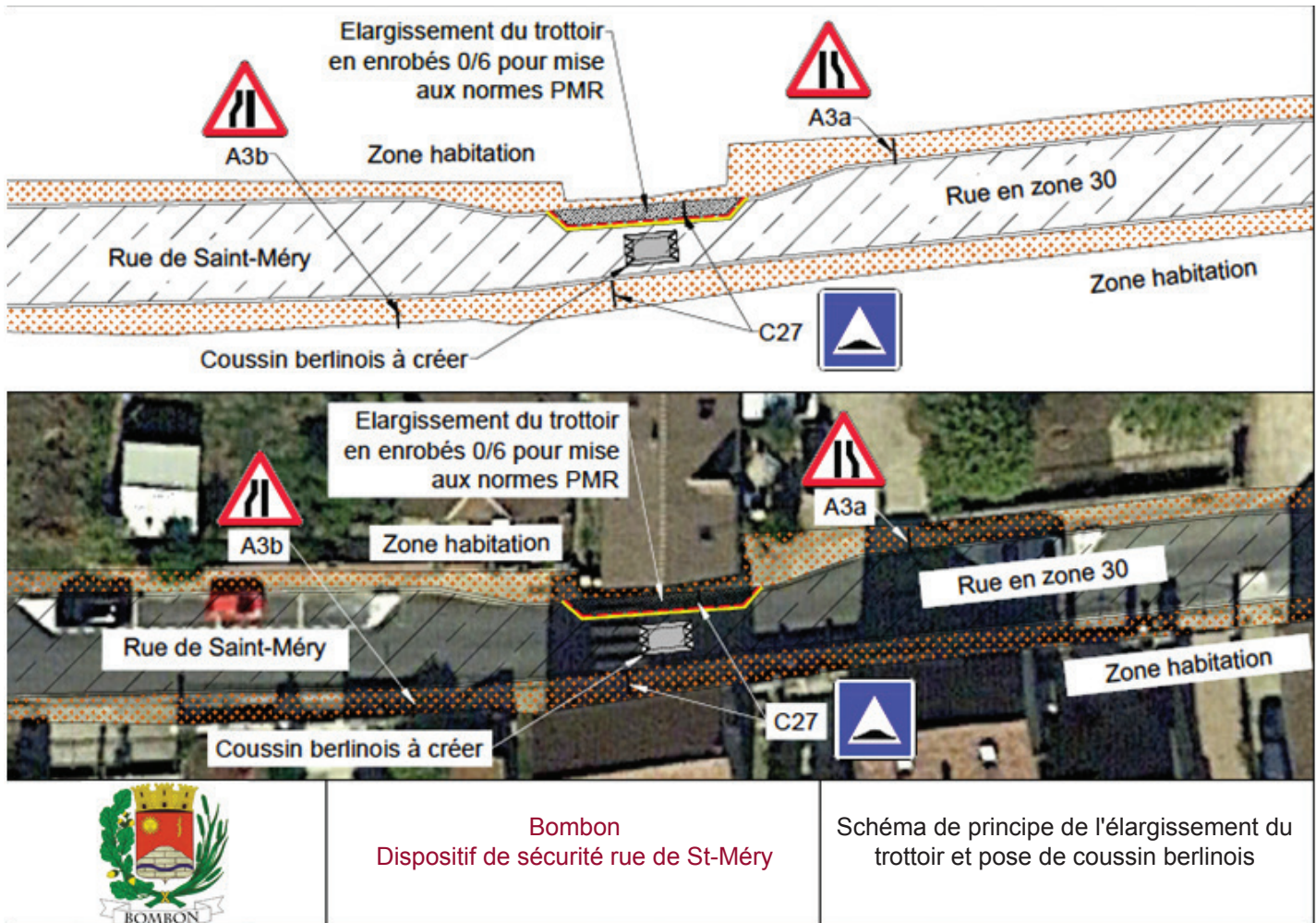
Pour information le coût actuel des aménagements prévus s'élève à **39000 € HT**

Deux exemples d'aménagements ci-dessous :



Bombon
Dispositif de sécurité rue de Bréau

Schéma de principe de la création d'îlots
avec places de parking intégrées



Aménagement du stade polyvalent/terrains de tennis

Le stade polyvalent et les terrains de tennis se dégradent de plus en plus.

Par ailleurs, les jeunes du village ont peu d'aménagements qui leur sont dédiés.

Suite à ce double constat, un groupe de travail a été créé au sein du conseil municipal afin de réfléchir à un projet de réaménagement de ces espaces.

Après une période de réflexions et de rencontres avec plusieurs entreprises spécialisées, un premier projet a été retenu lors de la dernière commission des finances pour les orientations budgétaires en 2021 (une seconde partie devrait suivre en 2022).

Pour 2021, il devrait se concrétiser par une remise en valeur des terrains de tennis :

Un des 2 terrains (le plus proche du stade de football) va être démoussé et rafraîchi pour conserver son rôle de terrain de tennis et si nos finances le permettent, peut-être totalement rénové.

Tandis que sur le second, un terrain multisports (de type city stade) va être installé, le mur d'entraînement (qui menace de s'écrouler) sera sans doute détruit, 3 portions de grillage (celui le long du jardin d'enfants et ceux sur les 2 extrémités) supprimés pour ouvrir ce nouvel espace.

Le budget actuellement alloué à cette première partie est de 30 000 €, mais il peut encore évoluer selon les subventions obtenues auprès de la Région (en cours). La suite du projet permettra d'enrichir cet espace en installant des agrès de fitness et/ou de musculation ou peut être un autre type d'aménagement complémentaire.

Le plateau polyvalent fera lui l'objet d'un autre projet, pour lequel nous souhaitons faire participer le conseil municipal des jeunes (lorsqu'il sera possible de le créer).

Quand la fibre optique sera disponible sur Bombon ?

Le projet de déploiement de la fibre optique sur Bombon est piloté au niveau de notre communauté de communes avec Seine-et-Marne Numérique. La mise à disposition des opérateurs, puis des habitants est fixée actuellement au 1er trimestre 2022 pour Bombon/Bréau.

Qu'est ce que c'est la fibre optique ?

Une fibre optique est un fil en verre ou en plastique dans lequel passe internet.

La fibre optique permet une connexion plus rapide que le réseau classique en cuivre.

La fibre optique est un support physique de transmission de données à très haut débit. Fin et souple comme un cheveu, un brin de fibre optique véhicule de manière guidée un signal lumineux qui a la particularité d'atteindre des vitesses élevées sur de grandes distances, en ne subissant ni affaiblissement ni perturbation électromagnétique contrairement aux paires de cuivre et aux technologies xDSL qui subissent une atténuation importante au bout de quelques kilomètres,

Concrètement où en est le projet ?

Une première phase d'étude a permis de recenser les habitations pour dimensionner le nombre de connexions au besoin de nos communes.

Une étude a également permis d'identifier le besoin de création d'infrastructures aériennes et souterraines (notamment par rapport aux derniers travaux d'enfouissement).

Des techniciens sont également intervenus dans les villages pour vérifier si le câblage nécessaire à faire passer la fibre optique pouvait être déployé sans contrainte (via des tests de passage de câbles dans les réseaux existants)

Local pour nos agents techniques

Comme nous l'avons indiqué dans notre profession de foi, la réalisation d'un local technique pour nos agents, David et Frédéric, était une de nos priorités.

En effet le local qui leur sert actuellement d'atelier est en terre battue, sans aucun point d'eau donc ni lavabo, ni douche, ni toilettes et le chauffage est inexistant. Depuis fort longtemps, ils entreposent le gros matériel, notamment les tracteurs dans une grange de la ferme de Neuvy que Monsieur Breuil met à leur disposition, qu'il en soit ici remercié.

Il nous fallait donc trouver un terrain suffisamment grand et bien placé, ce fut fait il y a quelques semaines, le compromis de vente signé pour un terrain près de la ferme de forest. Ce terrain permet le stockage des matériels et de manœuvrer facilement du fait de la configuration des ses abords.

Enfin lors de cette première phase, « les sites isolés » ont été identifiés et des échanges entre les communes et la société qui intervient sur ce dossier sont encore en cours.

Qu'est ce qu'un site isolé ?

L'engagement actuel pour Seine-et-Marne Numérique est de rendre raccordable **99% des foyers seine-et-marnais, c'est-à-dire 276 600 foyers.**

En conséquence, 1% des prises est qualifié de « sites isolés ». Cela représente environ **3 500 foyers** en intégrant le taux de croissance « normal » (augmentation de la population se traduisant par la création de nouveaux logements).

Ainsi, un « site isolé » se définit comme tout foyer faisant partie d'un groupe de 5 habitations ou moins, éloigné de plus de 100 mètres d'un groupe de plus de 5 habitations.

Les prochaines étapes

Il faut maintenant déterminer où sera installée l'armoire technique principale où arrivera la fibre dans la commune et d'où elle sera déployée (cet été l'emplacement devrait être validé).



Pour financer cet achat, nous avons dû inscrire un prêt au budget voté début avril. Il reste bien sûr à construire un local pour les agents (de l'ordre de 20 m²) disposant du confort décent. Il faut ajouter un abri pour les tracteurs et tondeuse, le matériel nécessitant le plus d'espace et d'un atelier où ils pourront travailler : réparation, peinture...

En plus du prêt nous réalisons un dossier dans le cadre du Fond d'Equipe Rural. Ce FER permet d'obtenir une subvention de la part du département. Ce type d'aide ne peut être demandé qu'une seule fois par an, c'est la raison pour laquelle nous destinons ce FER à ce type d'aménagement du fait d'un coût total élevé : environ 250 000€.

Nous attendons le retour du département, il ne nous est pas possible de commencer les travaux avant d'avoir obtenu cette réponse.

ASSOCIATION PEP'S

CARNAVAL à l'école

L'équipe enseignante a proposé aux élèves qui le souhaitent de venir déguisés le mercredi 10 mars.



Au cours de cette matinée, l'association PEP'S a eu l'immense plaisir d'offrir aux enfants des crêpes et des boissons, qu'ils ont pu déguster durant les temps de récréation.



DATE À VENIR :

Samedi 26 juin : Kermesse de l'école

Nous avons bien conscience que le contexte sanitaire est incertain, mais pour le bonheur des enfants, nous gardons espoir d'être en mesure de leur organiser une belle fête de fin d'année(PEP'S)



AMAP LES PANIERS DE L'ANCOEUR

Depuis le début de la crise sanitaire il y a maintenant un peu plus d'un an, nous avons dû nous adapter aux décisions gouvernementales et préfectorales. Ainsi, en lien étroit avec les producteurs nous avons réussi à chaque fois à réorganiser les livraisons en nous adaptant à un nouveau lieu, de nouveaux horaires etc. Les producteurs ont toujours assuré les livraisons de légumes, laitages et viande Bio pour le plus grand bonheur des amapiens. Nous organisons également des livraisons de produits à la porte des adhérents à risque de forme grave de la Covid, cas contact ou malade de la Covid.

Un maître mot en ces temps difficiles : Solidarité. Entre les amapiens, et avec nos producteurs !

Site internet : <https://lespaniersdelancoeur.blogspot.com/>

FOYER RURAL

La saison 2020-2021 est une saison inédite pour le monde associatif. Le Foyer Rural de Bombon et ses adhérents ne sont pas épargnés.

Malgré la mise en place de conditions particulières, nous avons dû arrêter toutes les activités au bout de quinze jours.

Les inscriptions n'étaient pas finalisées au vu du contexte incertain. Malgré tout, vous avez été nombreux à porter votre intérêt au FRB en adhérant. Il y a même eu de nombreuses adhésions de soutien.

Ces recettes vont nous permettre de couvrir en grande partie nos frais de fonctionnement.

Certaines activités ont pu proposer des séances par internet pour les personnes en capacité de se connecter : yoga, pilates, gymnastique et chorale.

Pour le yoga, des vidéos sont mises à la disposition des pratiquants inscrits. Chaque semaine Brigitte, notre animatrice, diffuse sur Youtube, en réseau fermé, une nouvelle séance de yoga et une de yoga nidra (relaxation).



Pour la gymnastique et le pilates, Florence anime en direct les séances aux heures prévues habituellement. Ceci est réservé aux personnes inscrites dans ces

activités. Des invitations leur sont envoyées par mail afin de participer aux séances diffusées sur Zoom.

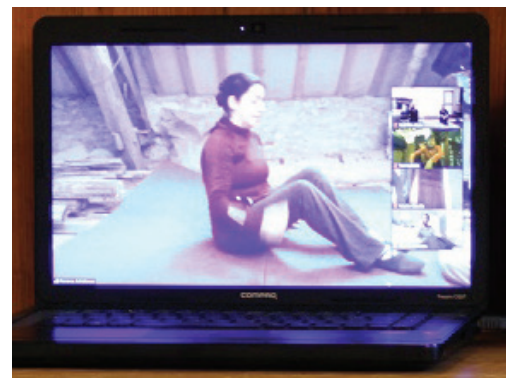
Le retour par vidéo permet à Florence de corriger les mouvements ou postures pratiqués.

La chorale effectue des apprentissages à distance chaque jeudi à partir de 19 h. Une invitation par mail est envoyée à toute personne intéressée.

Si vous êtes inscrit.e.s et intéressé.e.s mais que vous ne savez pas comment rejoindre ces cours, contactez-nous afin que nous puissions vous donner des conseils techniques.

Nous sommes prêts à redémarrer en salle dès que cela sera possible.

Le FRB



A.S.BOMBON FOOTBALL

MAI

D'habitude la saison de Football approche du sprint final. Dans chaque catégorie, après une trentaine de semaines de participation aux entraînements, championnats, coupes, le joli mois de mai est le signe annonciateur de jours fériés, de ponts, pendant lesquels le football se pratique lors de tournois, qui emmènent les joueurs et leur famille sur une journée complète, loin des lieux habituels.

MAIS

Cette année, n'est pas une année habituelle. La saison n'a jamais vraiment commencé. Pour les jeunes footballeurs, seul le calendrier prévisionnel des rencontres est paru. Aucune rencontre officielle n'a pu se dérouler. Pour les séniors, le championnat n'a pas atteint le stade des matchs aller. Pour l'ensemble des catégories, les entraînements ont été stoppés, puis autorisés sans contact.

Une partie des séniors du dimanche matin, a remplacé le match « impossible » par la remise en propreté des vestiaires.



Si les structures ont souvent ressemblé à un lieu vide, l'équipe dirigeante et les éducateurs, se tiennent prêts à accueillir dès que



les conditions sanitaires le permettront, la centaine de licenciés actuels, ainsi que toute personne désireuse de rejoindre le club.

HORAIRES D'ENTRAINEMENT

le mardi de 17 h 50 à 19 h 30 (2010 à 2013)

le mercredi de 13 h 50 à 15 h 20 (2014 à 2016)

le jeudi dès 19 h 15 SENIORS ET VETERANS

INFOS PRATIQUES

RENSEIGNEMENTS : JL LENOIR 06 21 38 22 97

lenoirjlnr@aol.com

Site du Club as-bombon.footeo.com



La Communauté de Communes
Brie des Rivières et Châteaux
vous propose un

CONCOURS D'ÉCRITURE CONTES ET LÉGENDES DE LA CCBRC

Thème : **Contes et châteaux**

Deux catégories : **8-11 ans et scolaires** (CM1- CM2)

Remise des textes avant le **7 juin 2021**

Remise des prix le **29 juin**

Consultez le règlement complet sur notre site.



www.briedesriveresetchateaux.fr



PRATIQUE : RECETTE POUR FAIRE UNE LESSIVE NATURELLE

Recette de la lessive au lierre grimpant :

50 g de feuilles de lierre grimpant et un litre d'eau

Laver les feuilles. Les mettre dans une casserole avec le litre d'eau. Froisser les feuilles ce qui libère la saponine contenue dans les feuilles de lierre.

Porter à ébullition puis laisser infuser 15 minutes à feu doux en couvrant la casserole. Couper le feu. Laisser macérer 24 heures sous couvercle. Filtrer avec une étamine ou un chiffon fin dans une bouteille en verre de préférence.

Conservation 3 semaines à un mois à l'abri de la lumière.

Astuce en plus : à la place de l'adoucissant, mettez du vinaigre blanc dans lequel vous aurez laissé macérer de la lavande, des écorces d'agrumes...



ACTIVITÉ LUDIQUE : #TROUVEMONGALET

Une idée d'activité ludique (et gratuite)
pour tous !

#TrouveMonGalet est un jeu simple et ludique pour petits et grands. C'est une chasse au trésor géante dans la commune (et ailleurs).

Le but du jeu :



- Ramassez des galets (pierre/cailloux)
- Décorez les et écrivez au dos #trouvemongalet (si on utilise Facebook pour les envois de photos)
- Cachez les lors de vos promenades
- Lorsque vous trouvez un galet avec une mention de ce type, prenez le photo, envoyez là sur le groupe facebook #TrouveMonGalet et recachez le galet ailleurs

AVIS AUX PROMENEURS

Notre village est un village rural et il ne vous aura pas échappé qu'il est entouré de terres agricoles. Les parcelles s'organisent selon le principe de l'openfield c'est-à-dire de champs ouverts.

La mise en valeur des terres s'explique par une longue histoire rurale liée aux types de cultures. Ainsi en pays de bocage les champs sont clos de haies parce qu'ils portent des troupeaux qui paissent sur des surfaces en herbe, prairies artificielles ou naturelles. L'habitat est dispersé en fermes isolées ou en petits hameaux.

Au contraire en pays d'openfield, pays de grandes cultures céréalières, betteravières... les clôtures n'existent pas, les parcelles se différencient par les cultures qu'elles portent, l'habitat est groupé en bourg agricole, plus ou moins important. Historiquement ce type d'habitat s'expliquait par la pratique de l'assolement, c'est-à-dire la rotation des cultures à laquelle les paysans participaient de façon communautaire.

Pourquoi ces précisions ? Parce que nous ne pouvons pas, nous les Bombonnais qui nous promenons avec plaisir autour de notre village, croire que les parcelles agricoles, les champs autour de notre village constituent des biens communs !

La propriété privée existe aussi dans les campagnes, les agriculteurs, outre la mise en cultures de leurs champs, entretiennent des espaces le long des rus, protègent la



nidification des faisans, perdrix ...en bordure de leurs parcelles.

Alors respectons ces espaces privés, ne sortons pas des chemins communaux, ne parcourons pas les champs même en utilisant les traces des engins agricoles, ne laissons pas nos chiens courir dans les futures récoltes... Bref essayons de vivre en bonne intelligence les uns auprès des autres, les uns avec les autres.

Merci à tous !



« LE RETOUR DES COMMERCES A BOMBON »

En décembre dernier, nous avons le plaisir de vous annoncer le retour des commerces à Bombon.

Le projet de reprise du Picardy présenté par son porteur étant déjà bien dessiné, nous étions confiants pour une ouverture au printemps.

Malheureusement, bien que beaucoup d'énergie soit consacrée au projet, le contexte actuel rend toutes les démarches plus difficiles et plus longues.

Trouver le financement pour un tel projet n'est pas chose aisée en cette période sans perspectives claires.

Monsieur Launay, avec qui l'équipe municipale est en contact permanent, nous a informés qu'il poursuivait son objectif.

Toutefois, il est impossible pour l'heure de donner une date ferme pour voir ouvrir les commerces dont nous avons besoin dans notre village.



LE COMBAT DE MORMANT ET LES SOLDATS DE BOMBON MORTS ENTRE 1807 & 1814

GROGNARDS BOMBONNAIS TOMBÉS LORS DES GUERRES NAPOLÉONIENNES ET LEURS SURVIVANTS

En raison du bi-centenaire de la mort de Napoléon Bonaparte le 5 mai 1821 à Sainte-Hélène, les célébrations nationales de l'année 2021 réservent une place importante à l'Empereur et au Premier Empire, notamment en Seine et Marne.

Petit rappel historique : ...jusqu'à la campagne de France, 1814

Entre 1792 et 1815, des guerres incessantes opposent la France à des coalitions étrangères formées par l'Autriche, l'Angleterre, la Russie, la Prusse... C'est grâce à ses succès militaires en Italie et en Egypte que le général Bonaparte renverse le Directoire en place. Il s'empare du pouvoir par un coup d'Etat le 9 novembre 1799 et établit un nouveau régime : le Consulat. D'abord Premier Consul, puis consul à vie, le 2 décembre 1804 il se couronne lui-même Empereur des Français dans la cathédrale Notre-Dame de Paris, en présence du pape Pie VII. Il prend le nom de Napoléon I^{er}.

En vertu de la loi de conscription de 1798, tous les Français devaient le service militaire de 20 à 25 ans. Les conscrits n'étaient d'ailleurs pas tous incorporés : celui qui « tirait un bon numéro » était exempté ; celui qui devait partir avait le droit de s'acheter un remplaçant.

Cependant dès 1806 Napoléon dut appeler les classes par anticipation et, plus tard, incorporer ceux-là mêmes qui étaient dispensés. Dans les limites de l'ancienne France le nombre total des mobilisés fut d'environ 1.600.000 hommes.

La carrière du général Bonaparte avait commencé sous la République, devenu Empereur il continue d'entretenir avec l'Europe un régime de guerres incessantes et toujours plus lointaines.

Les coalisés étant incapables d'unir leurs forces de manière simultanée, l'Empereur sembla pendant un temps devenu maître de l'Europe. Mais la campagne de Russie de 1812 détruisit la Grande Armée : des 610.000 hommes qui étaient entrés en Russie, à peine 100.000 revinrent en Allemagne. Une coalition générale se forma en août 1813 avec les Russes, Autrichiens, Prussiens, Suédois, Anglais. Ceux-ci franchirent le Rhin et pénétrèrent en France (déc 1813 / janv 1814).

La Campagne de France

Napoléon I^{er} n'arrive à rassembler qu'un maximum de 70.000 hommes, face aux armées coalisées : l'armée de Silésie (Prussiens et Russes) et celle de Bohême (Autrichiens et Russes) totalisent environ 250.000 hommes. La première, la plus nombreuse avec 180.000 hommes, remonte la Seine et se dirige vers Troyes. La seconde arrive à Saint-Dizier et progresse vers l'Aube et la Marne.

Du 25 janvier à la fin mars 1814, Napoléon I^{er} livre la dernière grande campagne de son règne. Et pour la première fois depuis un siècle, les combats se déroulent sur le sol national, mettant à rude épreuve les populations civiles.

Le 25 janvier 1814, il quitte Paris pour Châlons en Champagne. Retrouvant la virtuosité de ses jeunes années, l'Empereur des Français va dès lors voler de l'une à l'autre des armées ennemies en s'efforçant de n'affronter à chaque fois que des forces d'un effectif inférieur ou équivalent aux siennes.

Prussiens et Autrichiens se séparent une nouvelle fois, chacun ambitionnant d'arriver le premier à Paris. Napoléon saisit cette chance inattendue. Il se précipite sur Champaubert où il défait le 10 février, en deux heures, l'un des corps d'armée de l'armée de Silésie. Sans attendre, il attaque dès le lendemain deux autres corps d'armée à Montmirail. Il étrille ce qui reste de l'armée de Silésie à Château-Thierry le 12 et à Vauchamps le 14.

Après cette « campagne des Cinq-Jours » qui laisse Blücher exsangue, ses troupes parcourent une centaine de kilomètres à pied, sac au dos, pour attaquer l'armée de Bohême dans la vallée de la Seine, au Sud.

L'Empereur convoque ses généraux et le plus gros de ses troupes à Guignes le 16 février 1814 pour combattre le 17 à l'aube. Une partie de sa cavalerie se met en route depuis Pecqueux. Il était temps car des troupes russes et bavaoises pénétraient déjà dans Mormant pour remonter ensuite sur Paris. L'Empereur passe la nuit à Guignes. Il s'était illustré dès 1793 dans l'artillerie au siège de Toulon. C'est donc tout naturellement qu'il loge à l'hôtel Saint-Barbe, patronne des artilleurs. Cet hôtel existe encore aujourd'hui face à l'Église et une plaque rappelle le passage de l'Empereur.

À l'aube l'Empereur a fait disposer ses troupes en direction de Mormant



Combat de Mormant : Reproduction d'une œuvre de Jean-Antoine Siméon FORT

La **bataille de Mormant** se déroule le 17 février 1814 et se solde par une victoire des troupes françaises du maréchal Victor et du général Gérard sur les troupes bavaoises et russes, commandées par le général de Pahlen.

La campagne en mouvements

★ *Victoire française*

* *Défaite française*

 *Mouvements des forces de Blücher*
Armée de Silésie (= du Centre)

 *Mouvements des forces de Schwarzenberg*
Armée de Bohême (= du Sud)

7 février au 13 mars 1814



<https://www.histoire-pour-tous.fr/histoire-de-france/4857-1814-la-campagne-de-france-et-la-chute-de-napoleon.html>

Un des derniers épisodes des épopées impériales se déroula donc à portée de regards des Bombonnais ce 17 février 1814.

Pleines de confiance, avec l'Empereur à leur tête, les troupes françaises s'élancent le 18 février à l'attaque de Montereau, au confluent de l'Yonne et de la Seine, et en chassent l'ennemi.

Napoléon retrouve la fougue de sa jeunesse avec une touche d'inconscience suicidaire. Il pointe lui-même un canon et lance à ceux qui s'inquiètent : « Allez, mes amis, ne craignez rien, le boulet qui me tuera n'est pas encore fondu ».

Mais, chassées de Seine-et-Marne, battues et désunies, les armées de la coalition reprennent le dessus à partir du 27 février 1814 (victoire à Bar-sur-Aube) jusqu'à atteindre Paris le 30 mars 1814.

Et Bombon dans cette grande histoire?

La commune de Bombon ne saurait oublier ses enfants qui ont combattu dans les rangs des armées de l'Empereur. Beaucoup y perdirent la vie, d'autres en revinrent chargés de gloire.

Les soldats de la Vieille Garde portaient avec fierté le nom de "Grenadiers", ils se répartissaient en "Grenadiers", et "Chasseurs". Bombon a connu ses Grenadiers dont le Caporal Paulin fut le plus célèbre. Mais beaucoup ne devenaient pas Grenadiers et exerçaient dans la Moyenne Garde comme « Fusiliers Grenadiers » ou « Fusiliers Chasseurs ».



Un monument (en russe et français) rappelant la bataille existe dans le parc de Mormant derrière l'église.

Les conscrits de moins de 25 ans faisaient partie de la Jeune Garde partagée en « Tirailleurs » et « Voltigeurs ».

Les familles de Bombon furent toutes concernées par les guerres napoléoniennes. Il ne fut pas une seule guerre de l'Empereur à laquelle ne participe un soldat Bombonnais. Certains survécurent et revinrent dans leurs foyers. Nous ne citerons que deux d'entre eux.

François LANÇAY, ancien capitaine en Italie (1807) devint garde-champêtre à Bombon, ce qui lui permettait d'ajouter à sa retraite militaire une gratification mensuelle d'argent frais en monnaie sonnante et trébuchante.

Jean-Vincent PAULIN, caporal à la 5^e compagnie du 3^e bataillon, du 26^e régiment d'infanterie légère, se maria en grande pompe à Bombon avec Mlle Marie Marguerite RENARD.

C'était fin avril 1810, seulement trois semaines après le remariage de son Empereur avec l'Archiduchesse Marie-Louise de Habsbourg, lequel eut lieu dans les premiers jours d'avril. Napoléon voulait un héritier mâle. Un an plus tard naissait le Roi de Rome.

A l'occasion de son mariage l'Empereur voulut faire bénéficier de ses largesses 6000 de ses soldats qui étaient en instance de se marier. Par le décret du 25 mars 1810 il décida d'une gratification spéciale. Un seul soldat parmi tous ceux du canton était sélectionné sur la base de critères de mérite. Le soldat choisi par le juge de paix du



Fusilier du 26^e Léger d'après un dessin naïf
(coll. F.BERJAUD)

canton de Mormant fut le **Caporal PAULIN de Bombon**. Il fut aussi nommé garde-champêtre à Bombon.

Les soldats Bombonnais tués lors des guerres impériales :

En 1815 la commune reçoit les avis des derniers décès d'une dizaine d'entre eux. Mais la liste est plus longue et par d'autres sources nous présentons **quatre** noms supplémentaires.

Louis JOUY tué en mai 1807;

Louis BOUTONNET tué en juillet 1807 ;

Pierre François MARLY, tué en août 1807;

Jean DESSEHU mort en 1807 en Allemagne lors de la campagne de Saxe ;

Fusiller BATICLE mort en 1808 Italie,

Henry SIMÉON tué en octobre 1808,

Louis LAFOSSE tué en décembre 1808

Jean-Louis VALLÉE tué le 30 mai 1809, déclaré mort en juin 1811

Nicolas DURAND tué le 18 octobre 1809, déclaré mort en septembre 1812

Pierre-Etienne DELAFOSSE tué le 6 mars 1811, déclaré mort en juin 1811

Nicolas SIMÉON décédé en 1812,

Louis RAMBOUILLET voltigeur, tué en mars 1812

Nicolas MORELLE mort le 30 juin 1813 à Magdebourg,

Thomas MASSON déclaré mort au mois d'octobre 1814.

Beaucoup de Bombonnais actuels ont plusieurs de ces noms de famille parmi leurs ancêtres.

THOMAS MASSON ET LE COMBAT DE MORMANT:

Thomas MASSON, fils de Nicolas et de Véronique Marly est le dernier Bombonnais disparu en 1814, le seul à avoir pu participer victorieusement au **Combat de Mormant** et à la Campagne de France. Il était d'une famille de vignerons Bombonnais et il est décédé dans sa trentième année

Napoléon abdiqua sans conditions le 6 avril 1814. Napoléon fait le 20 avril ses adieux à la Garde impériale dans la cour du Cheval Blanc, devant l'escalier monumental du château de Fontainebleau. Il baise avec émotion le drapeau que lui présentent les vieux grenadiers, la larme à l'œil. Une image de plus pour la légende. C'est ensuite le voyage - discret - vers l'île d'Elbe.

https://www.herodote.net/La_campagne_de_France-synthese-1894-109.php

<https://napoleon-en-seineetmarne.fr/fr/fevrier-1814-la-campagne-de-france-en-seine-et-marne>

<https://www.histoire-pour-tous.fr/histoire-de-france/4857-1814-la-campagne-de-france-et-la-chute-de-napoleon.html>

Bibliographie:

Archives de Seine et Marne : document:5Mi2457

Les combats de Mormant et de Montereau Librairie militaire de L. Baudoin et Cie – 1889

J.&H. Clayettes, Bombon village briard – Ed 1987.



Image d'Epinal montrant l'Empereur sur les collines de Surville.

LE PREMIER MAI : MUGUET ET FÊTE DU TRAVAIL : UN LIEN EXISTE-T-IL ?

Pourquoi offre-t-on des brins de muguet le 1^{er} mai ?

Cette fleur odorante et toxique est originaire du Japon. Symbolisant le retour du printemps et des beaux jours, elle est synonyme de porte-bonheur dans certaines cultures. L'histoire de cette coutume remonte loin dans l'Antiquité où on célébrait la floraison autour de la fin du mois d'avril et du début du mois de mai. Les Celtes avaient une fête comparable, Beltaine, qui marquait le passage de la saison sombre à la saison claire.

Selon la légende, tout commence à la Renaissance lorsqu'en 1560, Charles IX reçoit un brin de muguet lors d'un déplacement dans la Drôme. Séduit, le roi décide alors d'en offrir chaque année au printemps à chacune des dames de la cour.

La Révolution Française passe par là, la fête du travail apparaît le... 26 avril ! C'est en fait un "jour républicain". Exit la référence à Catherine de Médicis et son fils Charles IX ! L'égline rouge remplace le muguet. D'aucuns soutiennent que le choix de cette fleur aurait été motivé par la volonté de rendre hommage au poète Fabre d'Églantine à l'origine du calendrier républicain et de cette toute première Fête du Travail.



Portrait de Charles IX



Le muguet est revenu en grâce progressivement à partir de la fin des années 1800. Le chansonnier Félix Mayol en aurait reçu de son amie parisienne Jenny Cook en 1895 et l'aurait arboré au revers de sa veste lors de sa première sur scène au Concert parisien. Cette prestation ayant

été un succès, il conserva son brin de muguet, ce qui aurait contribué à relancer la coutume, comme le raconte l'intéressé dans ses mémoires.

Le muguet est également la plante que les grands couturiers français décident d'offrir à leurs petites mains et clientes en 1900, à la Belle Époque. Une coutume est alors née. Christian Dior en fait d'ailleurs l'emblème de sa Maison de couture.



Pourquoi le 1^{er} mai est-il aussi la fête du travail ?

Tout commence aux États-Unis

Au IV^e congrès de l'American Federation of Labor, en 1884, les principaux syndicats ouvriers des États-Unis s'étaient donné deux ans pour imposer aux patrons une limitation de la journée de travail à huit heures. Ils avaient choisi de débiter leur action un 1^{er} mai parce que beaucoup d'entreprises états-uniennes entamaient ce jour-là leur année comptable.

Arrive le 1^{er} mai 1886. Un grand nombre de travailleurs obtiennent immédiatement satisfaction. Mais d'autres, environ 340 000, doivent faire grève pour forcer leur employeur à céder.

Le 3 mai, une manifestation fait trois morts parmi les grévistes de la société McCormick Harvester, à Chicago. Une marche de protestation a lieu le lendemain. C'est alors qu'une bombe explose et fait une quinzaine de morts dans les rangs de la police. Cinq anarchistes sont pendus



Gravure de 1886 parue dans le journal *Harper's Weekly* représentant le drame de Haymarket Square.

le 11 novembre 1886 malgré des preuves incertaines (ils seront réhabilités plusieurs années après).

Le 20 juin 1889, les membres de la II^e Internationale socialiste décident qu'il sera « organisé une grande manifestation à date fixe de manière que dans tous les pays et dans toutes les villes à la fois, le même jour convenu, les travailleurs mettent les pouvoirs publics en demeure de réduire légalement à huit heures la journée de travail... » Dès l'année suivante, le 1^{er} mai 1890, des ouvriers font grève et défilent, un triangle rouge à la boutonnière pour symboliser le partage de la journée en trois (travail, sommeil, loisir). Le triangle rouge est remplacé par une églantine rouge dès 1891.

Dès lors que la revendication des 8 heures fut acquise après la Première Guerre mondiale, les manifestations rituelles du 1^{er} mai deviennent l'occasion de revendications plus diverses.

En 1941, pendant l'Occupation allemande, le maréchal Pétain fait officiellement du 1^{er} Mai « la fête du Travail et de la Concorde sociale ». Cette journée devient alors chômée, avec pour objectif de rallier les ouvriers au régime de Vichy. C'est à ce moment que l'expression Fête du Travail remplace celle de Fête des travailleurs, jugée trop politique. En 1947, la mesure est reprise par le gouvernement issu de la Libération. Le 1^{er} mai est depuis, dans le code du travail férié, chômé et payé pour tous les salariés.

L'églantine rouge, symbole de la journée internationale des travailleurs 1891 et associée à la gauche, est alors remplacée par le muguet.

sources :

<http://www.le-social.club/le-triangle-leglantine-et-le-muguet/>

<https://agriculture.gouv.fr/le-1er-mai-offrez-du-muguet>

<https://www.lunion.fr/id253568/article/2021-04-30/5-choses-que-vous-ne-savez-pas-sur-le-muguet-du-1er-mai>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Massacre_de_Haymarket_Square#/media/Fichier:HaymarketRiot-Harpers.jpg

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/05/01/pourquoi-offre-t-on-du-muguet-le-1er-mai_5292955_4355770.html

<https://www.caminteresse.fr/economie-societe/dou-vient-la-fete-du-1er-mai-1138093/>

<https://www.agirenfrancais.com/fle/fete-du-travail-le-premier-mai-le-muguet/>

<https://www.lci.fr/societe/muguet-1er-mai-2019-pourquoi-la-tradition-d-offrir-ces-fleurs-le-jour-de-la-fete-du-travail-1500130.html>

ANNUAIRE DES ENTREPRISES, ARTISANS ET COMMERÇANTS

Vous trouverez sur cette page, un annuaire des entreprises, artisans, commerçants présents sur le village.

Cet annuaire n'est pas exhaustif, les entreprises qui n'y sont pas et qui souhaitent y apparaître dans les prochaines éditions, peuvent en faire la demande auprès de la mairie.

Infirmière libérale :

Sylvie Lenfant

01 64 38 71 26 - 06 84 84 84 77 - sylvie.lenfant@hotmail.fr

Taxi :

TAXI Victor

<https://www.chauffeur-victor77.fr/> - 06 63 40 88 09 - contact@taxivictor77.fr

Coutellerie, travail du cuir :

COUTEL CORVUS

Facebook : [coutel corvus](https://www.facebook.com/coutelcorvus) - 06 69 42 88 38 - coutelcorvus@gmail.com

Artistes/Designers :

PROJET CUMULUS

<https://www.projetcumulus.fr/> - 06 82 29 97 67 - contact@projetcumulus.com

Objets personnalisés pour petits et grands :

LOULOU ET CHOUPINETTE

<https://www.loulouetchoupinette.com/> - contact@loulouetchoupinette.com

Une naissance, un mariage, la fête des mères et/ou pères : vous cherchez un cadeau original et personnalisé ?

Nous avons le plaisir de vous faire découvrir (ou redécouvrir) une créatrice de talent ! Et de Bombon !

Loulou et Choupinette

Sur son site Internet : www.loulouetchoupinette.com vous découvrirez toutes ses merveilles !

Et si vous êtes séduits par l'une de ses créations, en tapant "**École de Bombon**" dans l'encart "ajouter une remarque" lors de la validation du panier, elle s'engage très gentiment à reverser **5 % de vos achats à l'association PEP'S**.

Alors n'hésitez pas à passer commande ! Et tout en vous faisant plaisir ou en gâtant l'un de vos proches, vous soutenez aussi l'association !



MAIRIE :

48, rue Grande – Tél. : 01 64 38 72 98

E-mail : mairie.Bombon@wanadoo.fr

Site Web : <https://mairie-Bombon.com>

N'hésitez pas à consulter le site, à faire des commentaires, des suggestions, ou donner des idées d'amélioration).

La mairie est ouverte aux horaires suivant :

- Lundi, jeudi et vendredi : 10 h 30 à 12 h
- Mardi : 17 h à 18 h 30
- Samedi : 9 h à 12 h

Pour un rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter (possible le samedi également).

Pour se faire vacciner contre le covid, toutes les personnes de plus de 70 ans ne parvenant pas à se connecter pour obtenir un rendez-vous peuvent contacter le secrétariat de la mairie.

Nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire lorsque vous vous rendez au secrétariat de la mairie.

Horaires DÉCHETTERIE DE MORMANT A COMPTER DU LUNDI 4 JANVIER 2021

ZA - Rue des Frères Lumière

77 720 Mormant

Horaires :

Lundi : 14 h - 17 h

Mardi : 9 h - 12 h 30 et 14 h - 17 h

Mercredi : 9 h - 12 h 30 et 14 h - 17 h

Jeudi : Fermé

Vendredi : 9 h - 12 h 30 et 14 h - 17 h

Samedi : 8 h 30 - 12 h 30 et 14 h - 17 h

Dimanche : Fermé

Toutes les déchetteries sont fermées les jours fériés, les dimanches et lundis de Pâques et Pentecôte compris.

Pour le renouvellement des cartes, rendez-vous en déchetterie ou au siège du SMETOM-GEEODE avec votre ancienne carte.

Pour toute inscription (déménagement, perte de la carte), munissez-vous de votre justificatif de domicile et de votre pièce d'identité.

Horaires d'ouverture du siège du SMETOM-GEEODE du lundi au vendredi de 9 h à 12 h, de 13 h à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h.

Fermé les samedis des mois de Juillet et Août

PROCHAINES MESSES À BOMBON

Le jeudi 13/05 à 9 h 30

Le dimanche 23/05 à 9 h 30